

# LES INTERDITS DES PRATIQUES MAGIQUES ET DIVINATOIRES DANS LE LIVRE DU DEUTÉRONOME (Dt 18,9-13)

Thomas RÖMER

Collège de France, Université de Lausanne, UMR 7192

## INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LA MAGIE ?

Dans son ouvrage sur « Le judaïsme antique », Max Weber voit la grande spécificité de la religion israélite dans l'absence de la magie. Il admet qu'il y a eu sans doute des magiciens en Israël, mais ceux-ci auraient dès l'origine été combattus par les adeptes de la religion yahviste<sup>1</sup>. Cette construction de Weber qui oppose la magie à la (vraie) religion est influencée par un héritage judéo-chrétien mais également grec, que l'on trouve par exemple chez Söderblom qui distingue très fortement religion et magie : « dans la religion, l'homme vénère la divinité, dans la magie, l'homme utilise la divinité pour ses propres intérêts »<sup>2</sup>. Cette opposition remonte sans doute à Platon qui dans les *Lois* distingue la magie de la religion en ceci qu'elle s'efforce de persuader les dieux, tandis que le comportement vraiment religieux est de leur laisser le libre choix, car les dieux savent mieux que nous ce qui est bon pour nous<sup>3</sup>. La définition purement utilitariste de la magie a été fortement critiquée par des savants comme Jensen qui insiste sur le fait qu'il s'agit dans la magie avant tout de l'affaire de spécialistes exerçant des rites qui légitiment le chaman ou le sorcier ou qui visent la protection d'un groupe ou d'un individu<sup>4</sup>. L'école de Frazer par contre adopte une vision évolutionniste et distingue trois étapes dans le développement de l'esprit humain : la magie, la religion, la science<sup>5</sup>. La magie devient alors la caractéristique de l'homme archaïque et primitif, et on s'efforce, comme le note Graf, de distinguer entre les rites magiques et les rites qu'on voudrait religieux<sup>6</sup>. Or, cet effort trahit en

---

<sup>1</sup> WEBER, *Judaïsme*, p. 282.

<sup>2</sup> N. SÖDERBLOM, *Der lebendige Gott im Zeugnis der Religionsgeschichte*, München 1942, p. 33.

<sup>3</sup> F. GRAF, *La Magie dans l'Antiquité gréco-romaine. Idéologie et pratique*, Pluriel, Paris, 1994, p. 38.

<sup>4</sup> A. E. JENSEN, « Gibt es Zauberhandlungen ? », dans *Magie und Religion*, Darmstadt 1978, p. 279-295.

<sup>5</sup> Pour plus de détails, cf. GRAF, *Magie*, p. 19-27.

<sup>6</sup> Cf. GRAF, *Magie*, p. 26.

fait souvent une vision péjorative émanant de certaines conceptions théologiques ou philosophiques vis-à-vis de ce qu'on appelle « magie ».

Il apparaît aujourd'hui que le terme de « magie » n'est pas très fonctionnel en tant que concept global. Certes, on peut spécifier les différents rites qu'on considère comme magiques : sorcellerie, nécromancie, divination, miracles, etc., mais aucune alternative pour ce terme générique n'a été proposée. Nous adoptons donc la définition pragmatique de Joanne Kümmerlin-McLean qui parle de « methods associated with the gaining of supra-human knowledge and power or with influencing suprahuman powers »<sup>7</sup>. Il est clair, notamment pour les religions du Proche-Orient ancien, qu'une stricte distinction entre magie et religion est impossible<sup>8</sup>. Qu'en est-il alors de la magie dans la Bible hébraïque ?

### LA MAGIE DANS LA BIBLE HÉBRAÏQUE

Nous devons d'abord nous rappeler que la Bible hébraïque ne reflète pas immédiatement les pratiques religieuses et rituelles israélites et judéennes du premier millénaire avant notre ère. La Bible hébraïque est dans une large mesure un produit littéraire composé par l'élite intellectuelle à partir de la période perse. Néanmoins, ces textes intègrent de manière polémique ou subversive, voire même par souci d'antiquaire, des renseignements sur les coutumes rituelles populaires.

On trouve dans la Bible hébraïque de nombreux termes désignant des spécialistes en magie ou des pratiques magiques : מְכַשֵּׁף (« sorcier ») חֹבֵר (« charmeur »), מְנַחֵשׁ (« enchanteur ») ; קֹסֵם קְסָמִים (« celui qui pratique la divination »), etc.<sup>9</sup>

En 1R 18,17 Achab traite le prophète Elie comme un sorcier ayant jeté un sort sur Israël<sup>10</sup>. Cela montre que la frontière entre prophétisme et magie est très fluctuante. Elie et Elisée sont autant des prophètes que des magiciens. Ils savent décontaminer des eaux polluées et faire remonter une hache de fer à la surface des eaux (2 R 2,19-22 ; 6,1-6). Par des rites magiques, ils ramènent à la vie des enfants morts (en faisant passer leur énergie vitale sur l'enfant, 1 R

<sup>7</sup> J. K. KUEMMERLIN-MCLEAN, « Magic. Old Testament », *ABD* 4, 1992, p. 468-471 (p. 468).

<sup>8</sup> Ce fait peut même être confirmé par l'étymologie du mot grec *magos*, qui vient du persan et qui désigne selon Xénophon les « experts en tout ce qui touche aux dieux » ; voir GRAF, *Magic*, p. 31.

<sup>9</sup> Pour plus de détails, cf. R. ALBERTZ, « Magic. II. Altes Testament », *TRE XXI*, Berlin - New York, 1991, p. 691-695 et D. N. FABIAN, « The Socio-Religious Role of Witchcraft in the Old Testament Culture : An African Insight », *OTE* 11/2, 1998, p. 215-239 (p. 225-230).

<sup>10</sup> Pour cette traduction de עֹכֵר, cf. G. FOHRER, *Elia*, *AThANT* 31, Zürich, 1957, p. 11.

17,19-23 ; 2 R 4,33-37). Certains « actes symboliques » des prophètes se rapprochent également des rites magiques (p. ex. le modèle de la ville assiégée et détruite en Ez 4,1-3 ou le rouleau des paroles sur Babylone jeté dans le fleuve et amenant le malheur sur Babylone, Jr 51,59-64). Ces exemples auxquels on pourrait en ajouter d'autres confirment la thèse de F. Cryer : « ancient Israel was a "magic society", like those around her<sup>11</sup>. » Or, la plupart des exégètes considèrent néanmoins que l'AT prend généralement une position hostile vis-à-vis de la magie<sup>12</sup>. Cette vision s'explique doublement : d'abord par les options théologiques des exégètes, ensuite par la valorisation d'un courant théologique de la Bible hébraïque, c'est-à-dire le courant deutéronomiste.

### LA REDÉFINITION DE LA RELIGION YAHVISTE DANS LE DEUTÉRONOME

Ce n'est pas le lieu d'exposer en détail l'origine et la formation du livre du Deutéronome<sup>13</sup>. Rappelons seulement que ce livre a vu le jour vers la fin de l'époque néo-assyrienne, au septième siècle, sans doute sous le règne de Josias qui serait, selon la Bible, à l'origine d'une réforme politique et religieuse qui avait pour but d'imposer le culte exclusif de Yahvé et de faire de Jérusalem le seul sanctuaire légitime. La première édition du Deutéronome se fait porte-parole de cette volonté, sans doute moins celle du roi, que celle d'une partie des hauts fonctionnaires de la cour de Jérusalem, les « Deutéronomistes ». Ce rouleau a été révisé et augmenté d'une manière considérable après la destruction de Jérusalem en 587, dans le but de faire de la loi deutéronomique le fondement d'une religion qui ne pouvait plus se légitimer par le roi et l'Etat<sup>14</sup>.

Dans cette loi deutéronomique, qui se trouve au centre du livre (Dt 12-26), les chapitres 17-18 contiennent des prescriptions sur les autorités civiles et religieuses du peuple : les juges, le roi (dont le pouvoir est drastiquement limité), les lévites et les prophètes. Il ne fait pas de doute que ces deux chapitres, dans leur forme actuelle, sont l'œuvre d'une rédaction deutéronomiste de l'époque babylonienne, voire perse<sup>15</sup> : alors que dans la version

<sup>11</sup> F. H. CRYER, *Divination in Ancient Israel and Its Near Eastern Environment. A Socio-Historical Investigation*, JSOT.S 142, Sheffield, 1994, p. 324.

<sup>12</sup> K. GALLING, « Magie 7. Im AT », *RGG*<sup>3</sup> 4, 1960, p. 601.

<sup>13</sup> Pour plus de détails voir Th. RÔMER, *La Première histoire d'Israël. L'École deutéronomiste à l'œuvre*, MdB 56, Genève : Labor et Fides, 2007.

<sup>14</sup> En fait, il y a eu plusieurs rédactions durant les époques babylonienne et perse, mais pour notre propos il n'est pas nécessaire d'entrer dans ces détails.

<sup>15</sup> N. LOHFINK, « Kerygmata des Deuteronomistischen Geschichtswerks », dans *Studien zum Deuteronomium und zur deuteronomistischen Literatur II*, SBA.AT 12, Stuttgart : Katholisches Bibelwerk, 1991, p. 125-142 ; B. SCHMIDT, « Canaanite

primitive les lévites, le clergé des sanctuaires locaux, sont au chômage et interdits d'officier au sanctuaire central, le texte de Dt 18,1-8 admet qu'ils officient au sanctuaire « choisi par Yahvé », c'est-à-dire Jérusalem. Or, entre le passage concernant les lévites dont le statut est amélioré et celui sur les prophètes 18,14-22, se trouve un bref texte qui interdit les recours à des pratiques magiques et divinatoires.

L'intention de cette composition est claire. Pour les Deutéronomistes, il n'existe désormais, à part la médiation mosaïque, que deux manières légitimes d'entrer en contact avec la divinité et de connaître sa volonté : le culte sacrificiel au sanctuaire central assuré par les prêtres et les lévites, et les oracles prophétiques. Les pratiques décrites en 18,9-13 sont désormais proscrites et assimilées aux coutumes des « habitants du pays », avec lesquels il ne faut pas se mélanger. Ce qui signifie, sans doute, que celles-ci reflètent des réalités de la pratique religieuse de la population judéenne. Regardons maintenant en détail ce passage.

### DT 18, 9-13 : LES ACTES MAGIQUES ET DIVINATOIRES PROSCRITS

	18.1-8 Les Lévites et les prêtres
<p>18,9-13</p> <p>כִּי אָתָּה בֹּא אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ לֹא-תִלְמַד לַעֲשׂוֹת פְּתוּעֵבֹת הַגּוֹיִם הָהֵם:</p> <p>לֹא-יִמָּצָא בְּךָ מַעֲבִיר בְּנוֹ-וּבִתּוֹ בָּאֵשׁ קֶסֶם קְסָמִים מַעוֹנָן וּמְנַחֵשׁ וּמְכַשֵּׁף</p> <p>וְחָבֵר חָבֵר וְשֹׁאֵל אוֹב וְיִדְעֵנִי וְדַרְשׁ אֱלֹהֵי-הַמֵּתִים:</p> <p>כִּי-תוֹעֵבֹת יְהוָה כֹּל-עֲשֵׂה אֱלֹה וּבִגְלַל הַתּוֹעֵבֹת הָאֵלֶּה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מוֹרִישׁ אוֹתָם</p>	<p>18,9-13</p> <p>En effet, lorsque tu seras entré dans le pays que Yhwh ton dieu te donne, tu n'apprendras pas à agir selon les <u>abominations</u> de ces nations.</p> <p>Il ne se trouvera chez toi personne pour faire passer son fils ou sa fille par le feu, personne pratiquant la divination, pas de devin, pas de présages, pas de sorcier,</p> <p>pas de magicien, personne pour interroger l'esprit d'un ancêtre et d'un défunt qui sait, personne pour consulter les morts.</p> <p>Car celui qui fait ces choses est une <u>abomination</u> pour Yhwh et à cause de ces <u>abominations</u> Yhwh</p>

Magic Vs. Israelite Religion : Deuteronomy 18 and the Taxonomy of Taboo ». dans P. Mirecki et M. Meyer (éd.), *Magic and Ritual in the Ancient World*, Religions in the Graeco-Roman World 141, Leyde - Boston - Cologne : Brill, 2002, p. 242-259.

<p>מִפְּנֵיךָ תִּמְּוֶה עִם יְהוָה אֱלֹהֶיךָ</p>	<p>ton dieu les chasse devant toi. Tu resteras toujours avec Yhwh ton dieu.</p>
<p>כִּי הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה אֲשֶׁר אַתָּה יוֹרֵשׁ אֹתָם אֵל-מַעֲנִיִּים וְאֵל-קַסְמוֹת יִשְׁמְעוּ וְאַתָּה לֹא בֶן נֶתַן לַדָּ. יְהוָה אֱלֹהֶיךָ:</p>	<p>18,14 Ces nations que tu chasseras écoutent les devins, ceux qui pratiquent la divination ; mais toi, Yhwh ton dieu ne te donne pas cela</p> <p>18,15 mais un prophète comme moi...</p> <p>18,15-21 Les prophètes</p>

Dt 18,9 énumère un nombre impressionnant de termes dont le sens n'est pas toujours évident. Regardons les plus en détail. On constate qu'ils sont entourés par l'expression תוֹעֵבָה, un terme typiquement deutéronomiste qui caractérise tout ce qui est considéré comme illégitime et incompatible avec le culte de Yhwh.

a) מעביר בנורוֹבְתוֹ בָּאֵשׁ, « celui qui fait passer son fils ou sa fille par le feu »

Le début de cette liste est étonnant, car on ne voit pas bien ce qu'est cette pratique bien attestée pour quelques rois judéens (2 R 16,3 ; 2 R 21,6// 2 Ch 33,6 ; d'une manière générale 2 R 17,17 ; 23,10 ; Ez 20,31) a à faire avec des pratiques divinatoires. On pense souvent que ces textes font allusion à des sacrifices d'enfants dans des contextes de crise militaire (voir en ce sens le sacrifice du fils du roi de Moab en 2 R 3,26-27)<sup>16</sup> et n'auraient donc pas de rapport avec des pratiques magiques. Or, il est intéressant de noter que deux textes mettent, comme le Deutéronome, cet acte en lien avec des pratiques divinatoires :

2 R 17,17 וַיַּעֲבִירוּ אֶת-בְּנֵיהֶם וְאֶת-בְּנוֹתֵיהֶם בָּאֵשׁ וַיִּקְסְמוּ קַסְמוֹת וַיַּנְחִשׁוּ וַיִּתְמַכְרוּ לַעֲשׂוֹת הָרַע בְּעֵינֵי יְהוָה לְהַכְעִיסוֹ:

2 R 21,6 וְהַעֲבִיר אֶת-בְּנוֹ בָּאֵשׁ וְעוֹנֵן וְנַחֵשׁ וְעָשָׂה אוֹב וַיִּדְעֵנִים הִרְבָּה לַעֲשׂוֹת הָרַע בְּעֵינֵי יְהוָה לְהַכְעִיסוֹ:

Quatre textes bibliques mentionnent la divinité « Molek » en lien avec des sacrifices d'enfants : Lv 18,21 ; 20,2-5 ; 2 R 23,10 ; Jr 32,35. J'ai essayé de montrer ailleurs que la prononciation « molek » provient d'une vocalisation péjorative de « mèlèk » qui n'est rien d'autre dans ce contexte qu'un titre

<sup>16</sup> J. GRAY, *I & II Kings. A Commentary*, OTL, Londres (3<sup>e</sup> éd.): SCM Press, 1977, p. 631-632.

pour Yahvé, peut être sous son aspect chthonien (ceci est confirmé par des textes comme Es 57,5 ; Jr 7,31 ; Mi 6,7 ; Ez 20,25-26 ; 23,38-39 ; voir aussi Gn 20)<sup>17</sup>. L'association de « faire passer un enfant par le feu » avec des termes liés à la divination en Dt 18, 2 R 17 et 2 R 21 signifie peut-être que cette pratique avait pour but d'obtenir un oracle<sup>18</sup> et un secours de Yahvé-mèlèk en cas de danger extrême. L'absence de mention de cette pratique à Qumrân (à l'exception de 4QDeut<sup>f</sup>), contrairement à d'autres termes de Dt 18,9ss qui sont attestés dans des écrits Qumrâniens, signifie sans doute que cette coutume était tombée en désuétude dans les derniers siècles avant notre ère<sup>19</sup>.

b) קַסְמִי קַסְמִי, celui qui pratique la divination (par oracle)

La racine קַסַּק est probablement à mettre en relation avec une racine arabe signifiant « couper [du bois] en morceau » et, par extension, « tirer au sort » à l'aide de flèches (cela semble être le cas pour le roi de Babylone en Ez 21,26)<sup>20</sup> ou à l'aide de morceaux de bois travaillés<sup>21</sup>. Ez 21,27 fait allusion à un morceau de bois sous lequel se trouve écrit le nom de Jérusalem. Dans la plupart des 33 occurrences de la racine dans la BH, ce sens précis ne semble pas sous-entendu. Souvent, le *qosem* est mis en parallèle avec le prophète (*nabi'* ; Es 3,2 ; Jr 14,14 ; 27,9 ; 29,8), ou le *nabi'* fait lui-même office de *qosem* (Ez 13,6 ; Mi 3,11). Il est donc vraisemblable que les prophètes étaient aussi consultés comme experts en divination et qu'ils possédaient des moyens divers (extase, transe) pour délivrer des oracles. Le sens général de q-s-m « pratiquer la divination » est également attesté dans l'hébreu mishnique, dans le Talmud, en syriaque et ailleurs<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> Th. RÖMER, « Le sacrifice humain en Juda et Israël au premier millénaire avant notre ère », *Archiv für Religionsgeschichte* 1, 1999, p. 16-26.

<sup>18</sup> S. R. DRIVER, *A Critical and Exegetical Commentary on Deuteronomy*, ICC, Edinburgh : T. & T. Clark, 1902, p. 222.

<sup>19</sup> G. J. Brooke, « Deuteronomy 18.9-14 in the Qumrân Scrolls », dans T. Klutz (éd.), *Magic in the Biblical World. From the Rod of Aaron to the Ring of Solomon* (JSNT Sup 245), Londres - New York : T & T Clark International - Continuum, 2003, p. 66-84 (p. 74).

<sup>20</sup> Voir la Surate V, 5 qui interdit cette pratique.

<sup>21</sup> A. Jeffers, *Magic and Divination in Ancient Palestine and Syria*, SHCANE 8, Leyde - New York - Cologne : Brill, 1996, p. 96. Pour une attestation possible de la racine à Mari, cf. J.-M. Durand, « Administrateurs de Qaṭṭunân », dans D. Charpin & J.-M. Durand (éd.), *Florilegium Marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Mémoires de NABU 3, Paris, 1994, p. 83-114 (p. 113 n. a).

<sup>22</sup> La LXX traduit par *manteion*.

c)  $\text{מַעֲוִיָּה}$ , « devin »

L'étymologie de cette forme participiale n'est pas claire<sup>23</sup>. Certains ont vu un lien avec le substantif  $\text{עֵינַן}$ , « nuage » et compris le participe comme quelqu'un qui pratique la divination par l'observation des constellations de nuages (« aéromancie »). Le Targum palestinien du Dt fait un rapprochement avec  $\text{עֵינַן}$  et fait un lien avec le « mauvais œil » qui est déjà attesté chez les Sumériens<sup>24</sup>. On a également suggéré un lien avec une racine arabe « émettre des sons rauques », les murmures gutturaux étant typiques pour certains devins<sup>25</sup>. La LXX apparemment comprend le terme comme faisant allusion à la clédonomancie. Les attestations bibliques du terme, plutôt clairsemées, ne permettent guère de trancher. Jg 9,37 suggère un lien avec un chêne<sup>26</sup> et en Es 57,3-5 les fils d'une « 'onenah » (donc ce type de divination pouvait aussi être pratiqué par des femmes) sont également accusés de s'échauffer sous de « grands arbres »<sup>27</sup>, ce qui pourrait faire penser à une divination par le bruissement des feuilles de l'arbre. Mais, pour l'auteur de Dt 18 le terme n'a probablement plus de sens précis, il semble l'utiliser en parallèle avec *qosem*<sup>28</sup>.

d)  $\text{מַנְחֵם}$ , « celui qui observe et interprète les présages »

On a souvent voulu voir un lien entre ce terme et le mot  $\text{שָׁחַד}$ , serpent. En effet, l'utilisation de serpents dans des contextes de magie et de charme est largement attestée, aussi dans la Bible, comme le montre par exemple le serpent d'airain en Nb 21 ou la présence d'un serpent en bronze dans le temple de Jérusalem (2 R 18,4). Comme dans d'autres cultures de l'Antiquité, le serpent joue, dans les textes bibliques, un rôle important dans les mythes d'origine. Un lien avec la divination n'est cependant pas perceptible. Il se pourrait qu'il existe un lien entre le serpent et la racine  $\text{שָׁחַד}$ , « charmer, murmurer » (Jr 8,17 ; Ps 58,6, Qoh 10,11)<sup>29</sup>. Les textes utilisant la racine verbale  $\text{שָׁחַד}$  font plutôt allusion à l'observation de présages (contrairement à  $\text{קִסְמָה}$  qui signifie apparemment la divination par

<sup>23</sup> Pour la présentation des différentes options voir JEFFERS, p. 78-79.

<sup>24</sup> Voir à ce sujet M.-L. THOMSEN, « The Evil Eye in Mesopotamia », *JNES* 51, 1992, p. 19-32.

<sup>25</sup> DRIVER, Deuteronomy, p. 224.

<sup>26</sup> JEFFERS, p. 81.

<sup>27</sup> Le contexte d'Es 57,3-5 fait cependant d'abord penser à un culte de fertilité, cf. C. NIHAN, « Trois cultes en Esaïe 57,3-13 et leur signification dans le contexte religieux de la Judée à l'époque perse », *Trans* 22, 2001, p. 143-167.

<sup>28</sup> On pourrait même se poser la question de savoir si les deux termes sont des gloses, introduites tardivement dans le texte, puisqu'ils ne comportent pas le w de conjonction.

<sup>29</sup> A Qumrân, une prière de David est appelée « incantation ( $\text{לְהַשְׁחִיד}$ ) au nom de Yhwh » ; cf. BROOKE, p. 76.

oracle<sup>30</sup>); on devrait donc traduire le participe « celui qui observe et interprète les présages »<sup>31</sup>. Dans l'histoire de Joseph, on apprend que celui-ci se sert d'une coupe de divination (Gn 44,5.15)<sup>32</sup>. Il s'agit donc ici de la lécanomancie, pratique bien connue en Mésopotamie. Un devin verse de l'huile dans une coupe remplie d'eau afin de connaître la volonté de la divinité. Dt 18 interdit une telle pratique (qui est peut-être aussi sous-entendue en Gn 30,27 et Os 12,2<sup>33</sup>), alors que l'auteur du roman de Joseph, sans doute écrit après le Deutéronome, ne s'offusque nullement de ce que Joseph pratique ce type de divination.

e)  $\text{קַשְׁפִּי}$ , « sorcier »

La racine hébraïque  $\text{קַשְׁפ}$  correspond à l'akkadien *kašāpu* qui désigne la « magie noire », la sorcellerie<sup>34</sup> qui est dangereuse et punie de la peine de mort<sup>35</sup>. La description d'une telle magie noire, qui dans certains textes a des connotations sexuelles<sup>36</sup>, et qui peut provoquer la mort de ceux qui sont visés se trouve peut-être en Ez 13,18-21 où il est question de femmes qui « capturent » des gens avec des « bandelettes » pour les faire mourir<sup>37</sup>. Dans la Bible, cette vision négative s'exprime à côté de Dt 18,10 aussi dans le code d'alliance en Ex 22,17 qui prescrit la peine capitale pour une sorcière (seule attestation de la forme féminine)<sup>38</sup>. Au vu des textes babyloniens et assyriens une interdiction sévère de ce type de magie paraît donc tout à fait « normale »<sup>39</sup>. Il s'agit apparemment d'une pratique « importée » en Juda à l'époque assyrienne<sup>40</sup>. Le lien avec l'Assyrie et la Babylonie apparaît également dans d'autres textes, comme en Es 47,9.12 et Na 3,4; en effet aucun texte biblique contenant cette racine ne date d'avant le 7<sup>e</sup> siècle avant notre

<sup>30</sup> *The Dictionary of Classical Hebrew*, V, p. 667.

<sup>31</sup> On compare souvent des racines arabe et araméenne qui auraient une signification comparable, voir JEFFERS, p. 75. Jean-Marie Durand me fait cependant remarquer qu'un lien avec la racine signifiant « serpent » n'est pas à exclure, comme le montrent certaines listes babyloniennes, cf. « Un commentaire à TDP I, AO 17661 », *Revue d'Assyriologie* 73, 1979, p. 153-170.

<sup>32</sup> Curieusement, la LXX traduit ici et en Dt 18 par  $\text{οὐωνίζομαι}$  (observer le vol des oiseaux).

<sup>33</sup> K. DELLER, « šmn bl (Hos 12,2). Additional Evidence », *Biblica* 46, 1965, p. 349-352.

<sup>34</sup> SCHMITT, p. 107. On peut également mentionner le texte ugaritique KTU 1.169 : 9.

<sup>35</sup> SCHMITT, p. 336-337, voir Code de Hammu-rabi § 2, Lois Assyriennes § 47.

<sup>36</sup> Na 3,4; Mal 3,5; 2 R 9,22; en Ex 22,7 la loi sur la sorcière est suivie d'un passage traitant de zoophilie.

<sup>37</sup> SCHMITT, p. 285-287.

<sup>38</sup> Voir encore 1 R 9,22 où Jézabel est accusée de sorcellerie.

<sup>39</sup> CRYER, *Divination*, p. 258, n. 6.

<sup>40</sup> L. SCHWIENHORST-SCHÖNBERGER, *Das Bundesbuch (Ex 20,22-23,33). Studien zu seiner Entstehung und Theologie*, BZAW 188, Berlin - New York: de Gruyter, 1990, p. 329-330.



ère. Dans des textes plus récents comme Ex 7,11 et Dn 2,2 le terme désigne (sans connotation péjorative) des magiciens à la cour du Pharaon et du roi de Babylone. Pour l'auteur de Dt 18, le terme semble désigner des rituels de magie néfaste « importés » des Assyriens.

f) הַכֹּהֵן הַחֵרֵב, « charmeur », « magicien »

Il existe deux possibilités d'expliquer cette expression rare dans la Bible (seulement en Dt 18,11 ; Es 47,9.12 ; Ps 58,6 et Sir 12,13). On peut y voir un lien avec la racine akkadienne « habaru » (faire du bruit), et l'interpréter comme l'action du charmeur de serpent, ce qui va bien avec le Ps 58,6 et Sir 12,6<sup>41</sup>. Dans le contexte de Dt 18, un tel sens ne s'impose cependant pas. Le fait que l'expression suit la racine כָּשַׁף, comme d'ailleurs aussi en Es 47,9 et 12, suggère un sens plus général. Si כָּשַׁף désigne la magie néfaste, חֵרֵב הַכֹּהֵן pourrait désigner une magie de protection ou une contre-magie<sup>42</sup>. Dans ce cas, on pourrait postuler un lien avec la racine sémitique *hbr*, lier<sup>43</sup> et établir un lien avec la pratique bien attestée des nœuds magiques dont le but est de « capturer » ou de « lier » l'adversaire. Ce type de magicien est peut-être aussi attesté en ougaritique, puisque le texte Ras Ibn Hanî 78/20 mentionne à côté des *kšpm* des *hbrm*<sup>44</sup>. Pour Dt 18,11, la meilleure traduction est sans doute celle de magicien<sup>45</sup>.

g) וְשֹׂאֵל אוֹב וְיִדְעֹנִי וְדַרְשׁ אֶל-הַמֵּתִים, « celui qui interroge l'esprit d'un ancêtre et d'un défunt qui sait, celui qui consulte les morts »

Le sens des deux expressions qui se trouvent en parallèle<sup>46</sup> est clair : elles désignent des nécromanciens. Le culte des morts et la consultation des morts sont répandus dans le Proche Orient ancien ; il en est de même pour Israël et Juda. D'ailleurs les verbes שֹׂאֵל et דַרְשׁ sont fréquemment utilisés pour la consultation de Yhwh ou d'autres divinités. Un culte des morts est largement attesté pour Juda par les informations sur la consultation des *'obôt* et les *yiddonim* en Es 8,19 ; 19,3 ; 2 R 21,6 et sur le roi Josias qui aurait mis fin à cette pratique (2 R 23,24). Es 28,15 mentionne ceux qui concluent une alliance avec la Mort (une divinité chtonienne ?). Dt 14,1 et Lv 19,27 (ne pas

<sup>41</sup> Voir pour cette interprétation, JEFFERS, p. 34-35.

<sup>42</sup> Voir dans ce sens SCHMITT, p. 113.

<sup>43</sup> M. HELD, « Studies in Biblical Lexicography in Light of Akkadian », *EI* 16, 1982, p. 76-85 (hébreu) ; p. 245 (English Summary), postule un lien avec l'akkadien *ubbāru* (lier par la magie). En Maqlû I,4-5 on trouve la racine en parallèle avec *kšp*.

<sup>44</sup> Y. Avishur, « The Ghost-Expelling Incantation from Ugarit (Ras Ibn Hanî 78/20) », *UF* 13, 1981, p. 13-23. Il traduit : « Fortwith (?) sorceres, enemies ! Horon will expell the binders » (16). Cette interprétation n'est cependant pas généralement acceptée ; voir le résumé des positions chez SCHMIDT, p. 253, n. 57.

<sup>45</sup> La LXX traduit pour des raisons peu claires par φαρμακός.

<sup>46</sup> CRYER, p. 259, constate avec raison qu'il s'agit de synonymes.

se faire des tonsures ou des incisions pour un mort) et 26,14 (ne pas donner à manger à un mort), Lv 19,31 (ne pas se tourner vers les 'obôti) interdisent certains rites liés au culte des morts, mais Es 57,6-9 et 65,4 attestent de telles pratiques en Juda vers la fin de l'époque perse<sup>47</sup>. Le texte le plus évident concernant la vénération des morts est la magnifique histoire de la nécromancienne de En-Dor en 1 S 28 qui date sans doute de l'époque perse<sup>48</sup>. Saül qui ne peut plus recourir à d'autres moyens de divination (1 S 28,6 : « Yhwn ne répondit ni par les songes, ni par les *ourim*, ni par les prophètes ») cherche alors un **expert pour** consulter Samuel, le prophète défunt. Son **entourage** lui indique **une femme**, une **בַּעֲלָה-אוֹב**, « celle qui maîtrise le 'ob ». La demande de Saül de faire monter Samuel des morts (celui-ci est appelé 'elohim, v. 13) est décrit au v. 8 à l'aide de la racine **אָבַח** (« pratiquer la divination », comme en Dt 18,10). La question de la signification du terme **אוֹב** est discutée<sup>49</sup>. L'idée que 'ob désignerait un trou creusé en terre pour communiquer avec les puissances infernales se base sur l'akkadien 'apu, le hittite 'api, et le hourrite 'abu<sup>50</sup>. Cependant comme le fait remarquer Schmidt, la Bible hébraïque utilise souvent le pluriel et l'on voit mal une nécromancie avec une multitude de trous<sup>51</sup>. De même, de nombreux textes bibliques ne font guère de sens si on adopte cette traduction, et finalement le fait que 'ob(ot) se trouve souvent, comme en Dt 18, en parallèle avec *yidd'oni(m)*, dont l'étymologie ne fait pas de doute (« celui qui sait »)<sup>52</sup> suggère, selon le *parallelismus membrorum*, un sens parallèle du terme 'obot. 'ob est sans doute à mettre en relation avec 'ab, « père », et désigne des « pères » défunts<sup>53</sup>. Il ne s'agit pas forcément des ancêtres de celui qui les

<sup>47</sup> B. SCHMIDT, *Israel's Beneficent Dead. Ancestor Cult and Necromancy in Ancient Israelite Religion and Tradition*, FAT 11, Tübingen : J. C. B. Mohr, 1994, p. 254-263.

<sup>48</sup> Pour une datation récente voir B. SCHMIDT, *ibid.*, p. 201-219 ; C. NIHAN, « 1 Samuel 28 and the Condemnation of Necromancy in Persian Yehud », dans T. Klutz (éd.), *Magic in the Biblical World. From the Rod of Aaron to the Ring of Solomon*, JSNT Sup 245, Londres - New York : T & T Clark International - Continuum, 2003, p. 23-54.

<sup>49</sup> H. ROUILLARD et J. TROPPER, « Vom kanaanäischen Ahnenkult zur Zauberei. Eine Auslegungsgeschichte zu den hebräischen Begriffen 'wb und yd'ny », *UF* 19, 1987, p. 235-254.

<sup>50</sup> Pour cette théorie voir O. LORETZ, « Vom kanaanäischen Totenkult zur jüdischen Patriarchen- und Elternerhebung », *JARG* 3, 1978, p. 149-201 (p. 170) qui cite d'autres positions en faveur de cette interprétation.

<sup>51</sup> SCHMIDT, *Death*, p. 151.

<sup>52</sup> Notons que H. A. HOFFNER, « אוֹב », dans *TWAT* I, 1974, col. 141-145 propose une solution selon laquelle le terme pourrait avoir dans la BH trois significations différentes : le trou à partir duquel on consulte les morts, l'esprit du mort, celui qui consulte les morts.

<sup>53</sup> J. LUST, « On Wizards and Prophets », dans G. W. Anderson *et al.* (éd.), *Studies in Prophecy*, SVT 26, Leyde : Brill, 1974, p. 133-142 ; Th. RÖMER, « Les récits patriarcaux contre la vénération des ancêtres. Une hypothèse concernant les "origines" »

consulte, mais plutôt de personnages importants de leur vivant, et qui restent importants après leur mort. L'hébreu 'ab est utilisé non seulement pour désigner un ancêtre biologique, mais aussi comme un titre respectueux vis-à-vis de quelqu'un de supérieur. On pourrait même se poser la question de savoir si la vocalisation 'ob ne relève pas d'une vocalisation tendancieuse<sup>54</sup> pour dissocier les ancêtres (vivants) de la nécromancie qu'ils abhorrèrent<sup>55</sup>. Ainsi Dt 18 interdit une pratique qui semble avoir été très populaire en Judée encore à l'époque perse. 1 S 28 montre que, dans ce cas de nécromancie, qui se pratique durant la nuit (v. 8), l'esprit du mort n'est visible qu'à celle qui le fait « monter », et qu'il parle apparemment par la bouche de la nécromancienne (v. 13-19). Certes, le texte se moque de Saül, qui avait d'abord interdit la consultation des esprits des défunts (v. 3) et qui n'a pas d'autre solution que de recourir à cette pratique, mais, contrairement au texte du Dt, la nécromancienne n'est pas critiquée (c'est d'ailleurs elle qui, à la fin du récit, prend soin du roi en désarroi). Et finalement, le texte montre d'une certaine manière que la nécromancie fonctionne, car la femme réussit à faire monter Samuel, bien que son message soit l'annonce de la mort de Saül et des siens. C'est une autre indication que les interdits du Deutéronome n'avaient pas d'effet immédiat, et que les pratiques divinatoires continuèrent à exister en Juda longtemps après la rédaction de Dt 18<sup>56</sup>.

#### h) l'organisation de Dt 18,10-11

En conclusion, voici comment Dt 18 organise ses interdictions. L'encadrement est fourni par des interdictions se référant à des cultes chtoniens : sacrifices humains et nécromancie ; ensuite viennent trois thèmes qui concernent différentes formes de divination : ׀׀׀, peut-être le terme le plus générique qui désigne la divination « prophétique » par vision, transe, extase, etc ; ׀׀׀ qui caractérise des types de divination liés à l'observation de la nature et ׀׀׀ qui est surtout utilisé pour la divination à l'aide de certains outils. Après les termes liés à la divination, on en trouve deux qui se réfèrent

d' "Israël" », dans O. Abel et F. Smyth (éd.), *Le Livre de traverse. De l'exégèse biblique à l'anthropologie*, Patrimoines, Paris : Cerf, 1992, p. 213-225 (p. 218-219).

<sup>54</sup> A la manière du principe bien connu d'utiliser pour certains mots les voyelles de « boshet » (la honte). Cette vocalisation doit sans doute être prémassorétique (comme d'ailleurs le remplacement de *ba'al* par *boshet* dans les noms des enfants de Saül), puisque 'ob se trouve souvent en écriture *plene*, comme c'est aussi le cas à Qumrân : CD XII 3 ; 4Q270 2 i 10 ; et 11Q19 LX 18 (je remercie Michael Langlois pour ces références).

<sup>55</sup> LUST, p. 136-137. Il fait remarquer que dans un certain nombre de manuscrits, le w manque pour la forme au singulier (voir la liste 137, n. 1). Voir déjà A. LODS, *La Croissance à la vie future et le culte des morts dans l'Antiquité israélite (2 vols)*, Paris : Libr. Fischbacher, 1906, I, p. 248.

<sup>56</sup> BROOKE, p. 78 montre que cette pratique était encore populaire à l'époque des écrits de Qumrân.

à la magie : כַּשָּׁף désigne la magie noire, également proscrite dans des textes de loi mésopotamiens, alors que חֲבֵר exprime apparemment une magie de protection qui vise à rendre l'ennemi inefficace.

Culte chtonien		מַעְבִּיר בְּנוֹוֹכְהוּ בְּאֵשׁ
	Divination	קָסָם קָסָמִים מְעוֹנֵן וּמְנַחֵשׁ
	Magie	וּמְכַשֵּׁף וְחֲבֵר חֲבֵר
Nécromancie, culte des morts		וְשֹׂאֵל אוֹב וְיִדְעֵנִי וְדַרְשׁ אֶל-הַמֵּתִים

Dt 18,10-12 ne contient pas tous les termes bibliques liés à la divination et à la magie, le nombre important de termes montre cependant que l'auteur visait à une certaine exhaustivité. Pourtant, d'autres courants théologiques étaient moins hostiles à ces pratiques que les Deutéronomistes.

### D'AUTRES VISIONS DE LA DIVINATION ET DE LA MAGIE DANS LA BIBLE HÉBRAÏQUE ET LE JUDAÏSME DES PREMIERS SIÈCLES

Nous l'avons déjà mentionné, le rejet de toute pratique divinatoire et magique dans le Deutéronome n'est pas partagé par toutes les sensibilités du judaïsme naissant. L'auteur du roman de Joseph ne ressent aucun problème à présenter celui-ci comme pratiquant la divination et comme étant un expert dans l'interprétation de songes. De même, le milieu sacerdotal intègre sans difficulté la divination dans le culte de Yahvé. Ainsi, dans le récit sacerdotal des « plaies d'Égypte », Moïse et surtout Aaron entrent dans une compétition avec des magiciens et montrent que le pouvoir magique venant de Yhwh est plus fort que celui des spécialistes (Ex 7-11). De la même manière, la partie narrative du livre de Daniel dépeint son héros également comme supérieur aux devins et magiciens du roi de Babylone, sans que la divination soit critiquée. La description sacerdotale de l'équipement du prêtre en Ex 28 intègre dans ses compétences la divination, car c'est lui qui est habilité à consulter les *ourim* (ceux qui brillent) et les *toummim*<sup>57</sup> (ceux qui sont parfaits), des instruments de divination (pierres ou osselets) qui sont peut-être

<sup>57</sup> Les deux termes sont attestés ensemble en Ex 28,30 ; Lv 8,8 ; Dt 33,8 ; Esd 2,63, Ne 7,65 ; *ourim* seul en 1 S 28,6 et Nb 27,21.

utilisés dans un tirage au sort pour une question alternative (oui ou non, un tel ou un tel, etc.)<sup>58</sup>.

Pour la pensée sacerdotale, la divination fait donc partie du culte yahwiste. Cela semble aussi le cas à Qumrân, où on reconnaît les *ourim* et *thummim* ainsi que des songes divinatoires<sup>59</sup>. Le rabbinisme a plutôt adopté la position deutéronimiste face à la magie. Ainsi selon la *Mishnah* (*Sanh* 7,7) la magie équivalait à l'idolâtrie. Le traité *Shabbat* (6,10) dénonce les remèdes magiques comme « ... la coutume des Amorrites ».

Malgré cette condamnation, F. Graf rappelle qu'il existe des traditions sur Moïse comme magicien à la fois dans les cercles juifs d'Alexandrie et de Syrie-Palestine de même que dans le monde gréco-romain<sup>60</sup>. Celles-ci se basent donc sur une lecture valorisant les pouvoirs magiques des envoyés de Dieu ; le Talmud d'ailleurs en tient compte en affirmant que les pratiques magiques effectuées pour le bénéfice de l'enseignement ne rentrent pas dans les prohibitions (*Sanh* 68a). Grâce à la stratégie sacerdotale de l'intégration, la magie (au service de la Torah !) a ainsi trouvé une niche dans le judaïsme.

<sup>58</sup> Pour la discussion voir C. VAN DAM, *The Urim and Thummim*, Winona Lake, IN : Eisenbrauns, 1997. Selon J. MILGROM, *Leviticus : A Book of Ritual and Ethics*, Continental Commentaries, Minneapolis, MN : Fortress Press, 2004, p. 82 : « The riddle of the Urim and Thummim still awaits resolution. »

<sup>59</sup> BROOKE, p. 81-83.

<sup>60</sup> F. GRAF, *Magie*, p. 14-16. Pour Pline l'Ancien, Moïse aurait fondé une école de magie. Dans les Papyri magiques, il existe une formule où le magicien prétend être lui-même Moïse (Moïse VIII).